



Le Rassemblement

citoyens | écologistes | solidaires

Élus régionaux Auvergne Rhone-Alpes

Contribution au schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région Auvergne Rhône-Alpes – 2016/2021

« Pour une économie au service de l'humain et de la transition »

- L'**économie de proximité** et l'accompagnement des petites structures (TPE, associations, structures de l'ESS...)
- La **conditionnalité des aides** aux entreprises à des critères sociaux, environnementaux et démocratiques.
- Une politique internationale privilégiant les **échanges « gagnant / gagnant »**.
- La **transition écologique** en lien avec tous les partenaires de la région.
- Une **agriculture paysanne** permettant une alimentation de qualité.
- Une **industrie territoriale**.
- L'**économie sociale et solidaire** et l'innovation sociale.
- L'**égalité femme/homme** dans le milieu professionnel et l'intégration de toutes les différences.
- Un **tourisme varié** et accessible à tous.

Préambule

Pour construire une économie du 21^{ème} siècle, la région Auvergne Rhône-Alpes devra composer avec ses atouts et ses contradictions. Deux formes d'économies se côtoient sur le territoire : une économie capitaliste qui délocalise, abandonne les territoires ruraux et se laisse influencer par le libre-échange outrancier tel que les traités à venir TAFTA et CETA ; et une économie humaine, qui réinvestit les circuits courts, la relocalisation, les échanges durables à l'international.

La loi NOTRe prévoit que les régions adoptent en décembre 2016 un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation. En d'autres termes, avec cette loi, la région obtient la compétence exclusive en matière économique sur ses territoires (à l'exception de la Métropole de Lyon qui dispose de son propre schéma).

Ce schéma régional doit être un outil pour construire une véritable stratégie qui remet l'humain au cœur de l'économie. Le système qui en découlera devra être cohérent et libérateur pour les personnes et les collectifs. Son rôle est de répondre aux besoins humains en termes d'activité, d'emploi, de développement local, de durabilité, de bonheur...

Les choix qui vont être faits à l'occasion de ce schéma sont essentiels pour l'avenir économique de notre région. Ils doivent répondre à un modèle innovant socialement et économiquement et préparer un avenir soutenable.

Si notre région présente des atouts indéniables tels que les énergies renouvelables, les territoires à énergie positive, les productions de l'agriculture biologique, la vitalité des circuits courts, le réseau d'économie de proximité et l'ESS, elle fait également état de fortes contradictions notamment en matière d'égalité des territoires puisque les activités économiques sont concentrées dans les métropoles et grandes agglomérations tandis que les zones rurales sont délaissées. Autre contradiction : alors que, comme partout en France, le chômage est à la hausse en Auvergne Rhône-Alpes, certaines entreprises aidées par la région continuent à licencier et à délocaliser leurs unités de production. Enfin, à l'heure où notre territoire doit faire de la lutte contre le dérèglement climatique une priorité, la transition écologique et le développement des emplois verts ne sont pas encore au cœur de notre politique économique.

Le groupe RCES s'est attaché à travers cette contribution à proposer une économie au service de l'humain et de la transition.

I. Une région solidaire créatrice d'emploi et de lien social

Le développement économique c'est d'abord le développement des échanges locaux qui participent pleinement à l'amélioration des rapports humains, au bien vivre ensemble, à la construction d'une responsabilité sociale et environnementale ici et ailleurs.

A) Des emplois locaux et du lien social grâce à l'économie de proximité

L'action économique régionale doit profiter à l'économie de proximité, aux petites entreprises de biens et de services, créatrices d'emploi et de lien social. La région doit rendre la commande publique plus favorable aux artisans et aux petites entreprises, en développant des pratiques d'allotissement pour proposer des marchés adaptés à leurs capacités et en favorisant les marchés en groupements d'entreprises.

Dans le cadre de la transition numérique, la Région peut largement contribuer au soutien des petites entreprises, en soutenant l'innovation pour des produits numériques adaptés (ERP, ...) et en complétant les dispositifs existants sur les formations professionnelles liées à l'ouverture digitale, à l'écoute clients et à l'usage des réseaux sociaux.

Par ailleurs, des appels à projets permanents doivent être mis en place par la région pour permettre de cibler des axes précis de développement économique comme l'économie de proximité, l'ESS, la transition énergétique, les modèles micro économiques reliés à des dynamiques coopératives... Les plafonds de ces appels d'offre seront suffisamment bas pour permettre aux « petits » acteurs de répondre.

La région doit garantir des délais de traitement accélérés pour soutenir les structures associatives et structures de l'ESS ainsi qu'un système d'avances de trésorerie pour qu'elles puissent engager les travaux dès que la commande est prête.

B) La conditionnalité des aides et la défense de notre savoir-faire

Les aides régionales apportées au développement économique doivent contribuer au développement de l'emploi, mais aussi au respect de l'environnement et au développement de la démocratie sociale dans notre région. Elles doivent constituer des leviers créateurs de richesse pour les habitants et pour le territoire, et non alimenter une économie financiarisée, déconnectée de l'économie réelle, profitant à des entreprises qui auraient les moyens de financer leurs projets par ailleurs, et/ou qui rémunèrent en priorité leurs actionnaires.

Elles doivent être conditionnées à un certain nombre de critères :

- pas de licenciement pour les entreprises qui dégagent des profits et rémunèrent leurs actionnaires,

- utilité sociale de la production,
- respect du droit du travail,
- conditions environnementales (pas de nouvelle exploitation d'énergie fossile, baisse de la consommation d'énergie, qualité de l'eau, actions de dépollution...),
- démocratie sociale pour la prise de décision,
- égalité salariale homme-femme,
- réduction des écarts de salaire dans l'entreprise,
- mécanismes de solidarité et innovation sociale.

Ces conditions précises ne visent pas à sanctionner ou à punir les entreprises aidées, mais bien à maintenir l'emploi sur nos territoires et protéger notre savoir-faire. La région prendra alors pleinement son rôle de boussole économique.

Ces critères peuvent être exclusifs ou des critères de bonification. Si les critères exclusifs ne sont pas respectés, la région doit réclamer le remboursement des aides accordées.

Par ailleurs les entreprises qui ont bénéficié du CICE ne recevront pas de subvention régionale.

C) Une internationalisation éthique et coopérative

Si les échanges internationaux sont essentiels à notre développement économique, il ne faut pas se tromper d'objectif. Ils doivent permettre l'association des peuples, le mariage des idées et la création de richesses. La région ne sera gagnante que si son partenaire l'est aussi et que l'échange permette, à la fois à notre économie de bénéficier des savoir-faire des partenaires internationaux et de répondre à leurs besoins.

Les aides aux entreprises devront profiter aux populations locales, à leur développement économique et leur capacité d'innovation et non à des potentats locaux qui détourneraient cette aide, ou au développement de multinationales prédatrices de ressources naturelles et des modes de vie locaux.

Plus que des acteurs économiques, ce sont les territoires et leurs habitants qu'il faut mettre en relation. La région doit exercer une vigilance sans relâche auprès des entreprises soutenues au titre de l'internationalisation en conditionnant les aides aux critères environnementaux et sociaux. Par ailleurs, la région doit encourager, via ses partenariats internationaux, la mise en place dans les pays concernés : de circuits-courts, de production locale pour consommation locale, d'agro-écologie...

II. Une région écologique sobre en carbone et riche en emplois

Dans le contexte du dérèglement climatique et de la prédation de ressources limitées, nous devons regarder vers l'avenir et préparer l'économie de demain. La transition écologique de l'économie passera par : des orientations communes entre la région et les structures et collectivités infra régionales, un soutien à l'agriculture paysanne, une réindustrialisation qui mutualise les moyens, répare, réutilise les déchets, est économe en foncier.

A) La transition écologique au cœur des conventions d'application

La région Auvergne Rhône-Alpes doit s'engager résolument dans une véritable transition écologique. C'est à la fois une nécessité pour le territoire et une demande des acteurs économiques. En effet, la réduction de l'empreinte écologique, la préservation des ressources, l'économie circulaire, la politique zéro déchets sont vecteurs de richesse.

Ainsi la région doit intégrer un volet transition écologique dans toutes les conventions d'application du SRDEII avec les chambres consulaires, les CRESS, les départements. Une bonification des aides pourra aussi être mise en place pour venir encourager les entreprises qui mettent en place des politiques internes d'économies d'énergie et de production d'énergies renouvelables, ou d'incitation à des modes actifs ou collectifs de déplacement de leurs salariés ou des démarches zéro déchets

La région Auvergne Rhône-Alpes doit également prioriser ses investissements, leviers pour l'économie locale (BTP, industrie), au travers de la restructuration, réhabilitation thermique des lycées, le soutien aux économies d'énergie dans le logement social et au travers du matériel ferroviaire pour le TER.

B) Une agriculture paysanne et une alimentation de qualité

La création de valeur ajoutée issue des filières agricoles et alimentaires doit être encouragée par la Région à travers différents leviers. Tout d'abord, grâce à une politique foncière qui favorise la transmission et l'installation agricole en partenariat avec un établissement public foncier (Epora, EPFL), et par ses avis sur les PLU pour la préservation des terres agricoles.

Ensuite, en ne soutenant aucun des projets inutiles qui bétonnent les terres agricoles de son territoire.

Enfin, l'agriculture bio, paysanne étant un vivier de création d'emploi, la région doit promouvoir les circuits-courts et offrir à chacun la possibilité d'avoir accès à une alimentation de qualité. Elle doit permettre le resserrement des liens entre le

consommateur et le producteur via des points de vente directe (soutien aux halles de producteurs, aux AMAPs...) La région doit elle-même être exemplaire en proposant dans la restauration collective qui lui incombe (cantines des lycées notamment) une alimentation biologique et régionale.

A noter que : il n'y a pas d'agriculture sans terres agricoles ! La région doit avoir une politique foncière engagée. Pour préserver nos terres, il faut abandonner tous les grands projets inutiles et imposés : l'A45 entre Saint Etienne et Lyon, le Lyon Turin dans les vallées alpines, le Center Parcs à Roybon ... et toutes les idées du passé qui peuvent voir le jour à tout moment. **Soyons vigilants !**

C) Une écologie industrielle territoriale

La désindustrialisation du pays est destructrice d'emplois. Il faut engager une transition vers des productions et modes de production répondant aux impératifs contemporains. Cette transition ne se fera pas sans lien avec les territoires, la ré industrialisation devant répondre à des besoins locaux et utiliser les ressources présentes dans notre région.

La région doit donc encourager la reconversion écologique de notre industrie en identifiant les filières potentielles de notre région pour anticiper et accompagner leurs mutations (énergies renouvelables, chimie verte, filière bois...)

Elle doit continuer à soutenir et structurer la filière industrielle des énergies renouvelables : éolien, solaire, biomasse...

La réhabilitation des friches industrielles ou commerciales doit être systématiquement privilégiée à toute création de nouvelle zone d'activités. La région doit étudier la possibilité de mettre en place un fonds commun entre collectivités pour la reconquête des friches industrielles.

Dans les parcs d'activité, toutes les actions visant à la mutualisation des services, au développement de filières de collecte et de valorisation des déchets et à la lutte contre le gaspillage de ressources foncières et matérielles doivent être encouragées.

Dans le cadre de la transition numérique, la Région doit soutenir le déploiement de filières sur les territoires, à l'instar d'Annecy et de sa filière liée à l'image et l'animation et contribuer avec les acteurs en présence (ENE, Cluster Numérik) à déployer une complémentarité entre les territoires de la Région.

A noter que : le choix de la relocalisation et de la ré industrialisation a déjà été fait par certaines entreprises. C'est le cas de 1083, implantée à Roman Sur Isère, qui produit des jeans et des chaussures et qui, trois ans après son lancement, grâce au financement participatif, a produit 30 000 jeans et chaussures et permis la création de 30 emplois non délocalisables. **Valorisons nos savoir-faire !**

III. Région citoyenne mettant l'humain au cœur de l'économie

Le développement économique régional doit être un levier de mobilisation, d'épanouissement individuel et collectif. Pour cela il doit soutenir la créativité individuelle, les initiatives d'économie d'usage, le soutien de l'ESS et de ses structures d'organisation (CRESS/URSCOOP/ARAVIS...), un engagement ferme pour l'égalité professionnelle, l'accès à l'emploi par la qualification, l'accueil de toutes et tous.

A) Le soutien à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale

L'Economie Sociale et Solidaire permet aux citoyens de se réapproprier l'économie, de répondre à des besoins locaux et de services à la population, avec un mode de gouvernance démocratique au sein de l'entreprise. C'est 13% de l'économie régionale et un secteur d'emplois non délocalisables. La région doit soutenir ce secteur et travailler en lien avec les chambres régionales d'ESS. Cela passe par le soutien aux outils spécifiques de financement de l'ESS, aux outils de préemption, et l'accompagnement et cofinancement des reprises ou transmissions d'entreprises en SCOP.

De plus, dans un contexte de mutation des modèles des entreprises de l'ESS, notamment des associations, il importe d'appuyer les acteurs (salariés et bénévoles) de l'ESS dans la pérennisation de leurs projets à travers des dispositifs d'accompagnement pluri annuels et de formation. L'ESS doit faire partie intégrante de la politique économique régionale, les structures d'ESS doivent ainsi, au même titre que les structures d'économie classique, pouvoir bénéficier des dispositifs mis en place par la région.

Par ailleurs, le conseil régional doit encourager l'investissement des citoyens via des dispositifs de crowdfunding, d'épargne de proximité et le développement des monnaies locales et complémentaires.

A l'heure de l'uberisation, la région doit participer à la mise en place d'un observatoire sur l'évolution des conditions de travail liée à l'essor de la filière numérique. La Région pourra être force de proposition pour que numérique rime avec innovation sociale, inclusion et solidarité et garantisse comme un droit fondamental, l'accès de tous à l'emploi.

A noter que : les salariés voulant reprendre leur entreprise en SCOP rencontrent de nombreux obstacles sur leur chemin. C'est le cas des salariés d'Ecopla (Grésivaudan) qui se battent depuis de nombreux mois pour garder leurs emplois et faire perdurer le savoir-faire français. Le gouvernement n'a pas été à la hauteur et ne les a pas assez appuyés dans leur bataille juridique.
Défendons nos salariés !

B) Une égalité femme homme dans le milieu professionnel et l'intégration de toutes les différences

Les inégalités entre les hommes et les femmes au travail ne résident pas uniquement dans les salaires : parentalité et articulation des temps, changement des mentalités, stéréotypes sexistes, parité, plafond de verre, mixité des métiers, autocensure, harcèlement sexuel au travail... sont aussi au cœur du sujet. Ces thématiques méritent une attention particulière de la région.

La région doit donc, en plus de conditionner ses aides aux entreprises au respect de l'égalité de salaire entre hommes et femmes occupant un poste équivalent, être moteur pour faire changer cet état d'esprit. Elle doit proposer le financement de formation à l'égalité femme homme pour les entrepreneurs et les enseignants et faire une grande campagne de sensibilisation grand public.

Si la loi indique que l'égalité femme/homme doit être intégrée au SRDEII, il ne faut pas s'arrêter là. C'est la valorisation et l'intégration de toutes les différences (diversité, handicap...) qui doivent être mises en valeur dans toutes les entreprises de la région.

C) Un tourisme varié et accessible à tous

La politique touristique de la région doit être repensée et s'adapter aux enjeux du 21^{ème} siècle. Le tourisme est un moteur économique essentiel de la région. Si l'on veut que cela reste un atout, la politique régionale doit anticiper les mutations à venir : de la clientèle du tourisme dans notre région et de ses attentes, du changement climatique qui modifie les paysages, de la raréfaction de l'énergie qui appelle à des changements en matière de transports, de la nécessité de vitaliser les zones rurales et montagnardes, et enfin de l'appétence des visiteurs de notre région pour les produits locaux de qualité et les espaces naturels préservés. Elle doit s'articuler autour des axes suivants :

- la rénovation du parc d'hébergement existant,
- l'aménagement d'un tourisme de montagne des quatre saisons,
- l'appui sur les parcs naturels régionaux, territoires d'exception et d'innovation,
- un tourisme local relié aux richesses naturelles et historiques,
- la diversité des propositions culturelles,
- les produits du terroir valorisés,
- l'accès à des séjours itinérants : lignes de train, voies cyclables et de navigation fluviale comme patrimoine touristique,
- une offre de tourisme social permettant aux moins favorisés de partir en vacances, avec une attention spéciale à la jeunesse.

Les retombées financières, de notoriété doivent bénéficier directement aux habitants du territoire qui y vivent et en vivent toute l'année : aux hébergeurs, artisans, commerçants, transporteurs, et doivent permettre d'attirer de nouveaux habitants, de nouvelles activités.